

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification de la compagnie:	Avient Colorants Canada Inc. 2 Lone Oak Court Toronto, Ontario, M9C 5R9 N° de téléphone: +1 514-832-2559
	Information sur la substance/préparation: Product Stewardship E-mail: SDS.NORAMMB@avient.com N° de téléphone d'urgence: +1 CANUTEC (613) 996-6666

Nom commercial:	K-RES GP35 004.000% CHOCOLATE BROWN
Numéro du produit:	SB84765621
Synonymes:	06MBS-932
Famille chimique:	Préparation à base de pigments Support : ABS
Usage:	Additif pour la transformation des matières plastiques

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

Éléments d'étiquetage SGH

Pas une substance ni un mélange classé dangereux.

Autres dangers

Dangers non classifiés autrement:

Peut générer des concentrations de poussières inflammables dans l'air si des petites particules sont générées au cours de la transformation, manutention ou par d'autres moyens.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTSNature chimique : Préparation à base de pigments
Support : ABS**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS	Concentration (% w/w)
C.I. Pigment Black 7	1333-86-4	0.1 - 1
Bisstearylethylenediamide	110-30-5	1 - 5
C.I. Pigment Brown 24	68186-90-3	1 - 5
Oxyde de fer(III)	1309-37-1	10 - 30

Ce matériel est considéré comme dangereux par la Norme de Communication des Dangers d'OSHA(29 CFR 1910.1200) et par les Règlements sur les Produits Dangereux de SIMDUT 2015 au Canada (SOR/2015-17)., Les ingrédients dangereux de ce produit sont encapsulés, donc le matériel ne présente pas les risques pour la santé ni pour l'environnement, étant donné

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

que l'exposition n'est pas prévue., Toute concentration indiquée en éventail est due à une variation de lot.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire.
Consulter immédiatement un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
En cas de brûlures appliquer de l'eau froide jusqu'à ce que la douleur disparaisse puis demander un avis médical.
Les brûlures doivent être traitées par un médecin.
Si le polymère fondu entre en contact avec la peau, refroidir rapidement à l'eau froide. N'essayez pas de décoller le polymère de la peau. Consulter un médecin pour brûlure thermique. Absorption cutanée des granulats broyés n'est pas prévue.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
NE PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Consulter un médecin.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Les symptômes possibles connus sont ceux qui sont déduits de l'étiquetage (voir Section 2).
Aucun autre symptôme connu.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Styrène

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)
Acrylonitrile.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Oxydes de métaux
Oxydes de soufre

- Information supplémentaire : Des matières combustibles
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Lors d'un incendie, certains gaz irritants et toxiques peuvent être générés par la décomposition thermique ou la combustion.
Éviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive agréé, en plus des équipements standard de lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Laver soigneusement après manipulation.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter toute formation de poussière.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.
Recueillir le produit non souillé pour le soumettre à un traitement ultérieur.
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils pour une manipulation sans danger : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Lors de la manipulation de produits fondus et chauds, porter des vêtements de protection appropriés. Éviter la formation de poussière. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Mettre à terre les charges électrostatiques.

Conditions de stockage sûres : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Protéger de l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Garder dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le récipient fermé quand pas en service. Conserver dans un endroit équipé de sprinklers. Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.

Matières à éviter : non requis

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Bisstearoyléthylenediamide	110-30-5	TWA	10 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA	10 mg/m ³	CA BC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	10 mg/m ³	ACGIH
		TWA (Fraction respirable)	3 mg/m ³	ACGIH
Oxyde de fer(III)	1309-37-1	TWA (Respirable)	5 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Fumées)	5 mg/m ³ (Fer)	CA BC OEL
		TWA (Poussière)	5 mg/m ³ (Fer)	CA BC OEL
		STEL (Fumées)	10 mg/m ³ (Fer)	CA BC OEL

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

		VEMP (fumées et poussières)	5 mg/m ³ (Fer)	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	5 mg/m ³	ACGIH
C.I. Pigment Brown 24	68186-90-3	TWA	0.5 mg/m ³ (antimoine)	CA AB OEL
		VEMP	0.5 mg/m ³ (antimoine)	CA QC OEL
		TWA	0.5 mg/m ³ (antimoine)	CA BC OEL
		TWA	0.5 mg/m ³ (antimoine)	ACGIH
C.I. Pigment Black 7	1333-86-4	TWA	3.5 mg/m ³	CA AB OEL
		TWA (Inhalable)	3 mg/m ³	CA BC OEL
		VEMP	3.5 mg/m ³	CA QC OEL
		TWA (Fraction inhalable)	3 mg/m ³	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.
Utiliser des moyens techniques de contrôle, tels qu'une aspiration locale ou générale, pour maintenir les concentrations dans l'air en-dessous des limites d'exposition.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter les respirateurs approuvés par NIOSH/MSHA selon les recommandations du fabricant où la poussière ou la brume de poussière peut être généré.
Porter un équipement de protection respiratoire lorsque ce produit est utilisé à températures élevées (voir section 8).

Protection des mains
Remarques : - gants en caoutchouc nitrile Gants imperméables en caoutchouc butyle PVC Gants en néoprène Pour manipuler du produit à chaud, utiliser des gants résistant à la chaleur.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection avec les manches longues et des gants, pour éviter tout contact de la peau.
Lors de la manipulation de produits fondus et chauds, porter des vêtements de protection appropriés.

Mesures d'hygiène : Les règles habituelles de précautions d'hygiène Industrielle doivent être respectées, en particulier: ne pas boire, manger ni fumer pendant la manipulation du produit; se laver les

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

mains et le visage au moment des pauses et après le travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	granulé
Couleur	:	brun
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Non applicable
pH	:	Non applicable
Point de fusion	:	> 90 °C
Point d'ébullition	:	Non applicable
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	non déterminé
Auto-inflammation	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité relative	:	non disponible
Densité	:	non déterminé
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Cette propriété n'est pas applicable à des mélanges.
Température de	:	En l'état actuel de nos connaissances, aucune décomposition

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

décomposition	thermique n'est attendue si le produit est utilisé selon les bonnes pratiques de production. Voir section 10.4. "Conditions à éviter"
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: donnée non disponible donnée non disponible
Propriétés comburantes	: non disponible
Tension superficielle	: Non pertinent
Taille des particules	: odeur spécifique au produit

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage. Tenir hors de portée de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Peut générer des concentrations de poussières inflammables dans l'air si des petites particules sont générées au cours de la transformation, manutention ou par d'autres moyens. Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Matières incompatibles	: donnée non disponible Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	: présence possible de traces de : Oxydes d'azote (NOx) Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies d'exposition probables**

Aucun(e) à notre connaissance.

Toxicité aiguë**Produit:**Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 2,906 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul**Composants:****C.I. Pigment Black 7:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: non
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signaléToxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 0.0046 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403
BPL: Pas d'information disponible.
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: non requis

Bisstearoylethylenediamide:Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 6.3 mg/l
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: OCDE ligne directrice 403Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402**C.I. Pigment Brown 24:**Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 10,000 mg/kg
Méthode: Test BASF
BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non applicable

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Non applicable

Oxyde de fer(III):

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): > 10,000 mg/kg
Méthode: autre
BPL: Pas d'information disponible.
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): > 0.21 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
Méthode: OCDE ligne directrice 412
BPL: oui
- Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: donnée non disponible
- Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : DL50 (Rat): 5,550 mg/kg
Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Composants:**C.I. Pigment Black 7:**

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 4 - 24 h
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: non

Bisstearoylethylenediamide:

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau

C.I. Pigment Brown 24:

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 24 h
Méthode: Test de Draize
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: non

Oxyde de fer(III):

Espèce: Lapin
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 404
Résultat: Pas d'irritation de la peau
BPL: oui

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Composants:

C.I. Pigment Black 7:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: non

Bisstearoylethylenediamide:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

C.I. Pigment Brown 24:

Espèce: oeil de lapin

Résultat: irritation légère

Méthode: directive FDA

BPL: non

Oxyde de fer(III):

Espèce: oeil de lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Durée d'exposition: 192 h

Méthode: OCDE ligne directrice 405

BPL: oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: non sensibilisant

Composants:

C.I. Pigment Black 7:

Type de Test: Test de Buehler

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL: oui

Bisstearoylethylenediamide:

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

C.I. Pigment Brown 24:

Remarques: Non applicable

Oxyde de fer(III):

Type de Test: Test d'optimisation de Maurer

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: autre

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

BPL: Pas d'information disponible.

Mutagenicité sur les cellules germinales**Composants:****C.I. Pigment Black 7:**

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Système d'essais: Lignée cellulaire de rongeurs
Activation du métabolisme: sans
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: positif
BPL: Pas d'information disponible.

Type de Test: Test du micronoyau
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif
BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales - Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Bisstearoyléthylenediamide:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Type de Test: essai de mutation génique sur cellules de mammifère
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales - Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

C.I. Pigment Brown 24:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 100 - 5000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Escherichia coli
Concentration: 2,5 - 5000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois
Concentration: 0,5 - 900 µg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 487
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Concentration: 3,13 - 100 µg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Mutagenicité sur les cellules germinales - Evaluation : Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.

Oxyde de fer(III):

Génotoxicité in vitro

- : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Concentration: 8 - 5000 µg/plate
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: Pas d'information disponible.
Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
- Type de Test: Test HGPRT
Système d'essais: Cellules V79 (fibroblastes embryonnaires des poumons) du hamster chinois
Concentration: 6 - 36 µg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.
- Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Système d'essais: Cellules V79 (fibroblastes embryonnaires des poumons) du hamster chinois
Concentration: 6,25 - 25 µg/ml
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif
BPL: oui
Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.

Génotoxicité in vivo

- : Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Rat (mâle)
Souche: Sprague-Dawley
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Durée d'exposition: 24 h
Dose: 3,75 mg/kg
Méthode: autre
Résultat: négatif
BPL: Pas d'information disponible.

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Mutagénicité sur les cellules germinales - Evaluation : Sur la base de l'évaluation de différents tests, le produit est considéré comme non mutagène.

Cancérogénicité

Composants:

C.I. Pigment Black 7:

Remarques:

Le noir de carbone ne doit pas être classé pour sa cancérogénicité selon les critères du Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits Chimiques. Des études sur la santé humaine montrent que l'exposition au noir de carbone n'augmente pas le risque de cancérogénicité. Des études sur des animaux de laboratoire montrent que des tumeurs pulmonaires sont induites chez le rat à la suite d'une exposition répétée à des particules inertes peu solubles comme le noir de carbone et d'autres particules peu solubles. Les tumeurs de rat sont le résultat d'un mécanisme secondaire non génotoxique associé au phénomène de surcharge pulmonaire. Il s'agit d'un mécanisme spécifique à l'espèce qui a une pertinence discutable pour la classification chez l'homme. Par conséquent, une classification de cancérogénicité pour le noir de carbone n'est pas garantie.

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Bisstearoylethylenediamide:

Cancérogénicité - Evaluation : Pas d'information disponible.

C.I. Pigment Brown 24:

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

Oxyde de fer(III):

Espèce: Rat, (mâle et femelle)

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 798 d

Dose: 10 - 40 mg/kg

Groupe: oui

Fréquence du traitement: every other week

Méthode: autre

BPL: Pas d'information disponible.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Espèce: Rat, (mâle et femelle)

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Durée d'exposition: 790 - 914 d

Dose: 200 mg/kg

Groupe: oui

Fréquence du traitement: 3 injections; every 8 weeks

Méthode: autre

BPL: Pas d'information disponible.

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité - Evaluation : Une classification comme cancérogène n'est pas possible

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

avec les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction**Composants:****C.I. Pigment Black 7:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Lapin, mâle et femelle
Souche: Néo-zélandais blanc
Voie d'application: Inhalation
Dose: 10% diesel exhaust emission
Durée d'un traitement unique: 12 d
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.
BPL: non
Remarques: Données fournies par analogie à partir d'un produit de composition similaire.

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

Bisstearoylethylenediamide:

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Prénatal
Espèce: Rat
Souche: Sprague-Dawley
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Toxicité maternelle générale: NOAEL: \geq 1,000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Aucune preuve d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur la croissance, lors de l'expérimentation animale.

C.I. Pigment Brown 24:

Effets sur la fertilité : Type de Test: étude sur une génération
Espèce: Rat, mâle et femelle
Souche: Sprague-Dawley
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Dose: 250 - 500 - 1000 mg/kg
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: \geq 1,000 Poids corporel mg / kg
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: \geq 1,000 Poids corporel mg / kg
Méthode: OCDE ligne directrice 422
BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat
Souche: Sprague-Dawley
Voie d'application: par voie orale (gavage)
Dose: 250 - 500 - 1000 mg/kg
Toxicité maternelle générale: NOAEL: \geq 1,000 Poids

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

corporel mg / kg

Térogénicité: NOAEL: >= 1,000 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

BPL: oui

Toxicité pour la reproduction : Il n'est pas attendu de toxicité pour la reproduction
- Evaluation Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.

Oxyde de fer(III):

Effets sur la fertilité : Remarques: Non applicable

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Non applicable

Toxicité pour la reproduction : Il n'est pas attendu de toxicité pour la reproduction
- Evaluation Il n'est pas attendu d'effets tératogènes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**Composants:****C.I. Pigment Black 7:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Bisstearoyléthylenediamide:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

C.I. Pigment Brown 24:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Oxyde de fer(III):

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**Composants:****C.I. Pigment Black 7:**

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Bisstearoyléthylenediamide:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

C.I. Pigment Brown 24:

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Oxyde de fer(III):

Evaluation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée**Composants:****C.I. Pigment Black 7:**

Espèce: Rat, femelle

NOAEL: 52 mg/kg p.c./jour

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition: 1 a - 2 a

Nombre d'expositions: daily

Dose: 2,05 g/kg of chow diet

Groupe: oui

Méthode: autre

BPL: Pas d'information disponible.

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Espèce: Rat, mâle

NOAEL: 0.0011 mg/l

LOAEL: 0.0071 mg/l

Voie d'application: Inhalation

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Durée d'exposition: 13 w

Nombre d'expositions: 6 h per day; 5 d per week

Dose: 1,1 - 7,1 - 52,8 mg/m³

Groupe: oui

Méthode: autre

BPL: Pas d'information disponible.

Espèce: Souris, mâle et femelle

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 12-18 m

Nombre d'expositions: 3 times per week

Dose: 20% carbon black suspensions

Groupe: oui

Méthode: autre

BPL: non

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Bisstearoylethylenediamide:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEL: >= 1000 mg/kg p.c./jour

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

C.I. Pigment Brown 24:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 500 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition: 90 d

Nombre d'expositions: daily

Dose: 0,5 - 5 - 50 - 500 mg/kg

Groupe: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 408

BPL: Pas d'information disponible.

Voie d'application: Inhalation

Remarques: non déterminé

Voie d'application: Contact avec la peau

Remarques: non déterminé

Oxyde de fer(III):

Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: par voie orale (alimentation)

Durée d'exposition: 21 d

Nombre d'expositions: daily

Dose: 112,3 - 330,1 mg/100g diet

Groupe: oui

Méthode: Toxicité dose répétée (étude subaigue)

BPL: oui

Organes cibles: Foie

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Inhalation

Durée d'exposition: 2 w

Nombre d'expositions: 6 hours/day, 5 days/week

Dose: 185,2- 195,7 - 210,2 mg/m³

Groupe: oui

Méthode: OCDE ligne directrice 412

BPL: oui

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Voie d'application: Contact avec la peau

Méthode: Toxicité dose répétée (étude subaigue)

Remarques: L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.

Toxicité par aspiration

Composants:

C.I. Pigment Black 7:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Bisstearoylethylenediamide:

donnée non disponible

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

C.I. Pigment Brown 24:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Oxyde de fer(III):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Expérience de l'exposition humaine**Produit:**

Informations générales : Les symptômes possibles connus sont ceux qui sont déduits de l'étiquetage (voir Section 2).

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons : Remarques: donnée non disponible

Composants:**C.I. Pigment Black 7:**Toxicité pour les poissons : CL0 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,000 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 5,600 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): > 10,000 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



K-RES GP35 004.000% CHOCOLATE BROWN

Page 20

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

- BPL: oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: non requis
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: non requis
- Toxicité pour les microorganismes : CE0 (boue activée): > 400 mg/l
Point final: Toxicité pour les bactéries (Inhibition de la croissance)
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: DIN 38412
BPL: non
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : Type de Test: autre
Méthode: autre
BPL: Pas d'information disponible.
Remarques: Ce produit n'a aucun effet néfaste connu sur les organismes du sol testés.
- Bisstearoylethylenediamide:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 0.027 mg/l
Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.0022 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 0.053 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: donnée non disponible
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.0056 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC (Eisenia fetida (vers de terre)): >= 1,000 mg/kg
Durée d'exposition: 56 d
Méthode: OCDE ligne directrice 222
- Toxicité des sédiments : NOEC: >= 1000 mg/kg poids sec (p.s.)
Type de Test: Essai en statique
Sédiment: Sédiments artificiels
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OCDE ligne directrice 218
- C.I. Pigment Brown 24:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: DIN 38412 T.15
BPL: non
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: non requis
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: non requis

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10,000 mg/l
 Point final: Toxicité pour les bactéries (inhibition de la respiration)
 Durée d'exposition: 0.5 h
 Type de Test: aquatique
 Contrôle analytique: non
 Méthode: DIN 38412 T.27
 BPL: non
 Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : Remarques: Non applicable

Toxicité pour les plantes : Remarques: Non applicable

Toxicité des sédiments : Remarques: Non applicable

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Non applicable

Oxyde de fer(III):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): env. 100,000 mg/l
 Durée d'exposition: 96 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: donnée non disponible
 Méthode: Umweltbundesamt, 1984
 BPL: non
 Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
 Durée d'exposition: 48 h
 Type de Test: Essai en statique
 Contrôle analytique: non
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202
 BPL: oui
 Remarques: L'indication de l'effet toxique se rapporte à la concentration nominale.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: donnée non disponible

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: non significatif

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : Remarques: non significatif

Toxicité pour les : CE50 (boue activée provenant d'une station traitant plutôt les

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

microorganismes : eaux ménagères): > 10,000 mg/l
 Point final: Toxicité pour les bactéries (inhibition de la respiration)
 Durée d'exposition: 3 h
 Type de Test: aquatique
 Méthode: ISO 8192
 BPL: non

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : Remarques: L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.

Toxicité pour les plantes : Remarques: L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.

Toxicité des sédiments : Remarques: L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: L'étude n'est pas nécessaire d'un point de vue scientifique.

Persistence et dégradabilité

Composants:

C.I. Pigment Black 7:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable

Bisstearoylethylenediamide:

Biodégradabilité : aérobique
 Inoculum: boue activée
 Dioxyde de carbone (CO2)
 Résultat: Difficilement biodégradable.
 Biodégradation: 5.5 %
 Durée d'exposition: 28 d
 Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

C.I. Pigment Brown 24:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable pour les composés inorganiques.

Élimination physico-chimique : Remarques: Produit minéral, ne peut pas être éliminé de l'eau par des procédés d'épuration biologiques.

Oxyde de fer(III):

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable pour les composés inorganiques.

Élimination physico-chimique : Remarques: Non applicable

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: non déterminé

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Composants:**C.I. Pigment Black 7:**

Bioaccumulation : Remarques: Non applicable

Bisstearoylethylenediamide:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-
octanol/eau : Remarques: Non applicable**C.I. Pigment Brown 24:**

Bioaccumulation : Remarques: Non pertinent pour les substance inorganiques

Oxyde de fer(III):

Bioaccumulation : Remarques: Ne s'accumule pas dans les organismes.

Mobilité dans le sol**Produit:**Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Remarques: non déterminé**Composants:****C.I. Pigment Black 7:**Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Adsorption/Sol
Milieu: eau - sol
Remarques: Non applicable**Bisstearoylethylenediamide:**Répartition entre les
compartiments
environnementaux : log Koc: 8.6 - 8.91
Méthode: calculée**C.I. Pigment Brown 24:**Répartition entre les
compartiments
environnementaux : Remarques: Non applicable**Oxyde de fer(III):**Mobilité : Remarques: Répartition connue entre les différents
compartiments de l'environnementRépartition entre les
compartiments
environnementaux : Remarques: Non applicable

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Autres effets néfastes**Produit:**

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Remarques: Aucune information n'est disponible, étant donné que le rapport sur la sécurité chimique (CSR) n'est pas nécessaire.

Information écologique supplémentaire : Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou à l'égout.

Composants:**C.I. Pigment Black 7:**

Cheminement et devenir dans l'environnement : non disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB : La substance n'est pas identifiée comme une substance PBT ou vPvB.

Information écologique supplémentaire : Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou à l'égout.

Bisstearoylthylenediamide:

Résultats des évaluations PBT et vPvB : La substance n'est pas identifiée comme une substance PBT ou vPvB.

C.I. Pigment Brown 24:

Cheminement et devenir dans l'environnement : non disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB : La substance est inorganique, par conséquent l'évaluation des critères PBT et vPvB n'est pas applicable conformément à l'Annexe XIII du Règlement (CE) 1907/2006.

Information écologique supplémentaire : Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou à l'égout.

Oxyde de fer(III):

Cheminement et devenir dans l'environnement : non disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB : La substance n'est pas identifiée comme une substance PBT ou vPvB.

Information écologique supplémentaire : Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, les eaux de surface ou à l'égout.

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer ce produit conformément à toutes les exigences locales, Etat et règlements fédéraux.

Emballages contaminés : Considérer les prescriptions légales concernant la réutilisation ou l'élimination des matériaux d'emballage utilisés.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG Marchandise non dangereuse

IATA Marchandise non dangereuse

IMDG Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

NPRI Composants : Chromium (III) compound
Composes d'antimoine

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Listes canadiennes

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet pour autres abréviations**

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM -

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023

Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 09/25/2020

Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans le présent document sont exactes à la connaissance d'Avient Corporation, ainsi que de celle de ses filiales et ses sociétés affiliées. Cependant, ni Avient ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées n'assume une quelconque responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation du produit Avient relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tout matériau peut présenter des dangers inconnus et doit être utilisé avec précaution. En raison des modifications possibles des produits Avient ainsi que des réglementations et lois nationales et internationales en vigueur, le statut des produits peut changer. Même si certains risques sont décrits dans les présentes, Avient, ses filiales et ses sociétés affiliées ne peuvent garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Ces informations ne sont valables que pour l'utilisation actuellement prévue pour ce produit Avient et ne sont pas valables pour toute utilisation de ce dernier en conjonction avec tout autre matériau ou dans tout processus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



K-RES GP35 004.000% CHOCOLATE BROWN

Page 28

Référence : 000000698061

Date de révision : 09/25/2020

Version : 1 - 1 / CDN

Date d'impression : 07/10/2023
